



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 3961

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 28 novembre 2006 sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis le début des années 90 : bilan et perspectives ». Il est notamment recommandé d'organiser une négociation interprofessionnelle sur l'accueil des jeunes en entreprise, qu'il s'agisse des stages ou des formations en alternance, compte tenu des difficultés rencontrées par les jeunes des quartiers en difficulté qui ne disposent pas de réseau relationnel. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

De nombreuses mesures ont été prises pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes issus de quartiers en difficultés. Au sein de l'ANPE, la mission Emploi Quartiers pour les jeunes des zones urbaines sensibles a pour objectif de favoriser l'accès des jeunes issus des quartiers en difficulté, en collaboration avec les partenaires de la DIV (missions locales, élus...). Déjà fortement impliquée dans les 750 ZUS avec 198 agences locales pour l'emploi, l'ANPE y développe un large éventail d'actions : La prestation Objectifs Placements dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi durable pour une population souvent exclue des processus de recrutement ; La plate-forme nationale jeunes diplômés qui vise à mettre les jeunes diplômés en contact avec les recruteurs et à leur permettre d'obtenir des entretiens d'embauche ; L'opération « Nos quartiers ont des talents » en partenariat avec le MEDEF, qui permet aux jeunes issus des quartiers sensibles de rencontrer des entreprises. Les grandes entreprises publiques et privées sont mobilisées par la Délégation interministérielle à la Ville afin de faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires aux emplois proposés par ces grands groupes. Ainsi, un partenariat a été développé avec SFR Cegetel en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche. Il vise au développement d'actions de tutorat, de bourses d'études et d'accompagnement. Le concours Talents des cités, à l'initiative du ministère du logement et de la ville, et co-organisé par le Sénat, est destiné à valoriser et aider les jeunes des quartiers de la politique de la ville qui se sont distingués dans la création d'entreprise. Il attribue aux quinze lauréats nationaux sélectionnés parmi une quarantaine de lauréats régionaux une somme de 7 000 EUR, et chaque lauréat bénéficie du parrainage d'un partenaire de l'opération talents des cités dans le développement de son activité. Une négociation interprofessionnelle sur l'accueil des jeunes en entreprises constitue une piste intéressante qui n'a pas encore été mise en oeuvre. D'autres pistes visant à favoriser l'accès à l'emploi des jeunes seront étudiées dans le cadre du plan d'actions en faveur des banlieues. Il ressort en effet des rencontres territoriales que la simplification des dispositifs existants et le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi au plus près des besoins sont des axes à approfondir.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3961

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5513

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 389